

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00411

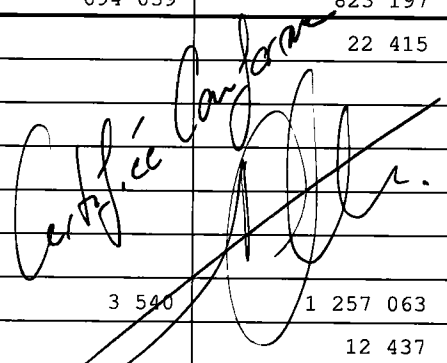
Numéro SIREN : 499 121 572

Nom ou dénomination : 2FA

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002793

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2FA</u>		1 2					
Adresse de l'entreprise <u>2 ALLEE DES ARTISANS 28630 MIGNIERES</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * <u>4 9 9 1 2 1 5 7 2 0 0 0 2 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le <u>31 01 09 21 02 23</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC				
	Frais de développement * CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	917	AG	917			
	Fonds commercial (1) AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM				
	Terrains AN	3 000	AO	3 000			
	Constructions AP	968 038	AQ	295 029	673 009		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	275 076	AS	196 028	79 048		
	Autres immobilisations corporelles AT	269 191	AU	199 065	70 125		
Immobilisations en cours AV		AW					
Avances et acomptes AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT				
	Autres participations CU		CV				
	Créances rattachées à des participations BB		BC				
	Autres titres immobilisés BD	15	BE	15			
	Prêts BF		BG				
	Autres immobilisations financières * BH	1 000	BI	1 000			
TOTAL (II) BJ	1 517 237	BK	694 039	823 197			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	22 415	BM	22 415		
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 260 603	BY	3 540	1 257 063	
		Autres créances (3) BZ	12 437	CA		12 437	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD			
DIVERS	Disponibilités CF	1 536 711	CG		1 536 711		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	10 416	CI		10 416		
TOTAL (III) CJ	2 842 582	CK	3 540	2 839 042			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Écarts de conversion actif * (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	4 359 819	1A	697 580	3 662 239		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Certifié conforme



SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2FA		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000.....)	DA		15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		1 534 847	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 139 442	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		2 690 789
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		8 004	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		8 004	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		18 379	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		204	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		493 074	
	Dettes fiscales et sociales	DY		450 669	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		1 119	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		963 446	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		3 662 239	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		963 446		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		113		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2FA</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	214 020
			FG	FH	FI	6 231 722
	Chiffres d'affaires nets *	services *	FJ	FK	FL	6 445 742
					FM	(104 571)
	Production stockée *			FN		
	Production immobilisée *			FO	500	
	Subventions d'exploitation			FP	23 102	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FQ	10	
	Autres produits (1) (11)			FR	6 364 783	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	16 063	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 327 458	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(2 385)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 790 881	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	20 894	
	Salaires et traitements *			FY	419 747	
	Charges sociales (10)			FZ	161 427	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	104 886
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	8 004	
	Autres charges (12)			GE	1 285	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 516 522
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 142
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	1 142
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 142)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 515 380

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2FA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	33 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	33 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	35	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	29 065	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29 100	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	4 400	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	380 338	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 398 283	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 258 841	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	1 139 442	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *			HP
			– Crédit-bail immobilier			HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD
	(9)	Dont transferts de charges				A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cession Immobilisations				29 065	33 500	
Amendes et pénalités				35		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

2FA
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 2 allée des Artisans
28630 MIGNIERES
499 121 572 RCS CHARTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 1 139 442,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 139 442,17 euros
A titre de dividendes aux associés	400 950,00 euros
Soit 2 673,00 euros par part	
Le solde	738 492,17 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 273 339,43 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 673,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 398 277,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 février 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

EB

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2020 :

150 000,00 euros, soit 1 000,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 149 000,00 euros

Exercice clos le 30/09/2021 :

200 000,00 euros, soit 1 333,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 333,33 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 198 666,67 euros

Exercice clos le 30/09/2022 :

300 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

